



Edito

Quelle politique laitière pour demain ?

La réponse à cette question nous impose de distinguer soigneusement trois périodes :

1. La gestion de la campagne laitière en cours. C'est un problème franco-français. Il est en cours de discussions tant au Cniel qu'avec les pouvoirs publics.
2. La politique laitière après 2015, c'est à dire après la disparition du système actuel de gestion administrée des quotas laitiers.
3. La période intermédiaire. Il est difficile de prendre position sans avoir défini préalablement les grands principes de la politique laitière de l'après 2015.

Commençons donc par l'après 2015. Dans le secteur laitier, comme dans tous les secteurs de l'agriculture, une variation très faible des volumes de production suffit à effondrer un marché, où, dans l'autre sens, à le hisser à des niveaux si élevés qu'ils mettent en danger la consommation. C'est la fameuse loi de King. Ne l'oublions jamais, sinon elle se rappellera toujours à notre bon souvenir. C'est clair. Les seules règles pures et dures du marché et de la concurrence ne peuvent tenir lieu de politique laitière pour demain.

Il nous faut donc mettre au point des instruments de régulation, pour adapter en permanence et de manière réactive l'offre de lait et de produits laitiers à la demande.

Ces instruments passent par la contractualisation, une redéfinition des missions des interprofessions, et divers mécanismes de gestion des risques et des crises, qui vont du stockage privé aux marchés à terme si leur mise en place apparaît possible, ainsi qu'à la création de fonds financiers.

En ce qui concerne la période intermédiaire, il existe trois thèses en présence :

1. Celle de la commission européenne, qui souhaite augmenter les quotas régulièrement chaque année afin de les rendre

totallement inopérants en 2014. Alors que la plupart des outils de gestion des marchés ont été soit démantelés soit rendus inopérants par la Commission Européenne, cette solution présente l'inconvénient potentiels de créer une crise grave, si les marchés se retournent.

2. Celle de la Fnll, qui pense que la France a intérêt à aller rapidement vers la suppression des quotas puisqu'elle n'a pas mis de système marchand en place, et que les producteurs français ont donc un avantage par rapport aux producteurs d'Europe du Nord (qui doivent amortir leurs achats de quotas). Cette thèse est séduisante, mais elle présente l'inconvénient de provoquer un blocage chez nos partenaires du Nord de l'Europe. A nos yeux, elle suppose que tous les instruments de gestion des marchés cités plus haut sont non seulement créés, mais sont opérationnels. Sinon, la catastrophe est au bout du chemin.
3. Celle envisagée par la Fncl et la Fnpl, qui consiste à aménager le système du super prélèvement (par exemple en invitant la Commission européenne à mettre en place une franchise annuelle en fonction de l'état les marchés). Cette solution présente l'avantage de faciliter l'adaptation très réactive de l'offre à la demande, sans injurier l'avenir. Elle nous laisse également un peu de temps pour la mise en place de la contractualisation. Surtout, elle présente l'avantage de nous permettre de trouver assez rapidement un compromis et que l'Allemagne et par voie de conséquence de recréer un axe franco-allemand au sujet de la politique laitière.

Le Conseil d'Administration de la Fncl débattrà à nouveau de ce sujet lors de sa prochaine réunion le 28 novembre 2007.

Gérard Budin
Président

Naissance de Sodiaal Union

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Sodiaal réunie le 31 octobre 2007 à Paris a approuvé la fusion/absorption des 7 coopératives Elnor, Est lait, Orlac, Riches Monts, Sully, Tempé Lait et Ucalm dans une coopérative unique.

Désormais la nouvelle entité, Sodiaal Union, regroupe en direct les 10.000 sociétaires producteurs de Sodiaal, collecte 2,3 milliards de lait et réalise un chiffre d'affaire de plus de 2 milliards d'euros. Elle acquiert ainsi une « taille nationale similaire aux structures coopératives de l'Europe du Nord ».

En synergie avec le plan stratégique de la Direction Générale du groupe, approuvé par le Conseil d'Administration, la fusion poursuit plusieurs objectifs :

- Harmoniser l'organisation opérationnelle et coopérative basée sur 5 zones logistiques de collecte,
- Avoir une gouvernance adaptée à la vie économique actuelle,
- Simplifier les structures et développer la communication auprès des sociétaires,
- Constituer une Coopérative ancrée dans les territoires et tournée vers ses clients.

La nouvelle organisation est désormais basée sur 20 sections, 5 régions, un Conseil d'Administration et un Bureau. Les 5 régions correspondent aux 5 zones logistiques de collecte. Le découpage s'effectue de la manière suivante :

- Région Nord, du Nord à l'Eure
- Région Centre Est, de l'Alsace au Loiret
- Région Sud-Est, du Jura aux Alpes-du-Sud
- Région Auvergne Sud-Ouest, des Landes à l'Auvergne
- Région Ouest, du Maine-et-Loire à l'Orne

Le Conseil d'Administration a élu le premier Président de la structure, en la personne de Gérard Budin.

Enjeu des matières premières dans l'approvisionnement des filières animales

Première assemblée générale des sections bétail et viande et nutrition animale fusionnées dans Coop de France, création d'une section aviculture, et premier ordre du jour aux sujets préoccupants : crise porcine, fièvre catarrhale en ovins et bovins, hausse du cours des matières premières et ses conséquences pour les filières animales, thème central de la table ronde.

Les dirigeants du pôle animal de Coop de France avait demandé au Céréopa (Centre d'étude et de recherche sur l'économie et l'organisation des productions animales) d'assurer l'introduction de la table ronde « nouveaux défis européens et mondiaux pour l'alimentation et les filières animales » en proposant une analyse de la conjoncture agricole actuelle, et une prospective à l'horizon 2015 et 2030. Nous décrivons ci-dessous les principaux axes.

L'évolution des prix des matières premières est liée aux 4 grands enjeux mondiaux : démographie, réchauffement climatique, biodiversité, fin de l'économie pétrole. D'ici à 2015, les cours des matières premières devraient s'essouffler mais rester à des niveaux élevés (valeurs inférieures aux cotations connues cet été). En revanche, le potentiel de hausse sur les protéines (soja notamment) ne doit pas être négligé.

En matière de coproduits, l'impact des biocarburants est à relativiser. Même si en 2010, le Céréopa calcule une disponibilité de 21 millions de tonnes (2 fois plus d'offre en tourteaux et 4 fois plus en drèches qu'actuellement), le chiffre est à comparer avec, en Europe, les 470 millions de tonnes d'aliments consommés, 165 millions de tonnes d'aliments composés produits et 45 millions de tonnes de tourteaux utilisés (dont 33 de soja importés).

Par ailleurs, même si les prix des matières premières restent élevés, les prix de marché des coproduits devraient être inférieurs à leur prix d'intérêt afin d'inciter les fabricants à les incorporer. Ceci atténuera ainsi la hausse du prix des formules.

Insistant sur le fait que cette situation est structurelle, le Céréopa s'est attaché à lister les façons de transformer ces menaces en opportunités :

- **Pour les agriculteurs** : développer une contractualisation avec l'aval pour équilibrer les ratios de prix et assurer assolements et rotations (trop de spécialisation accroît la dépendance climatique).
- **Pour les éleveurs** : convaincre de conserver les productions animales en utilisant des outils d'aide à la décision qui tiennent compte de l'ensemble de l'exploitation... car la question de l'arrêt des productions animales se pose aussi dans les grands pays d'élevage (Argentine, Etats-Unis...) alors que l'alimentation animale restera la moteur de l'expansion des productions végétales, céréales en particulier.
- **Pour les fabricants d'aliments** : optimiser les coproduits et rester réactifs sur l'approvisionnement en matières premières tout en gérant la volatilité et les risques des marchés.
- **Pour les transformateurs** : être en capacité (taille, concentration, capital financier, lien avec le politique...) d'appliquer leurs exigences et conditions dans les transactions commerciales.
- **Pour les négociants** : gérer la disponibilité de l'énergie et le coût du transport.
- **Pour les consommateurs** : observer les prix, connaître leurs composantes.

Pourtant, pour les filières animales européennes, le fait que la politique ait déplacé son centre d'attention sur les préoccupations du public n'est pas forcément synonyme d'une plus grande compétitivité pour l'élevage.

Néanmoins, avec un marché solvable et captif de 500 millions de consommateurs, des ressources en matières premières, des garanties sanitaires pour les échanges, des coûts de transports limités, etc., ces filières « n'ont plus qu'à » faire preuve d'imagination pour

développer leur recherche, poursuivre l'optimisation de leur technique et de leur productivité, se doter d'outils de gestion des risques et aléas pour s'assurer une certaine stabilisation des marchés et des revenus.

Il s'agit d'une remise en cause permanente mais source de progrès jusqu'en 2010-2015 puisqu'elle préparera à mieux gérer et à faire face au défi de l'énergie qui rebattra considérablement les cartes des productions agricoles à l'horizon 2030.

Force fut de constater que l'analyse du Céréopa était partagée par les intervenants de la table ronde.

Au cours du débat, Henri Nallet, ancien Ministre et consultant international, a regretté une Europe trop tournée vers la « poursuite d'orientations purement idéologiques » sans chercher à mieux connaître les perspectives de marché et encore moins à se donner des missions et des instruments en faveur de l'animation d'une véritable politique commune.

Jean-Marie Aurand, Directeur général des politiques européennes et internationales au Ministère de l'agriculture, a, quand à lui, approuvé la nécessité de disposer d'outils, qu'il préfère « d'essence professionnelle », dont la construction serait permise par le desserrement de l'étai du droit de la concurrence. Par ailleurs, il juge indispensable et urgent que les citoyens ne résument pas la préférence commu-

nautaire à des mots, mais la portent comme valeur.

Xavier Beulin, Président de la Fop et de Sofiprotéol, estime que les discussions nationales, à l'image du Grenelle de l'environnement, peinent à évoquer les dimensions européenne et internationale. « Le monde a faim et nous n'avons pas conscience de l'impact de ce constat sur notre avenir ». Le déséquilibre des marchés devient structurel, l'offre mondiale est insuffisante. Il y a selon lui une co-responsabilité des acteurs économiques et de la puissance publique pour considérer les éléments techniques (sanitaire entre autres) comme partie prenante des négociations commerciales mondiales, et autoriser la régulation à l'échelle communautaire en s'organisant pour limiter la volatilité des marchés (renforcement des filières, stockage, assurances, mesures pour zones difficiles...).

«2013», «espoir», «filière» furent les messages que ces trois intervenants ont fait passer en conclusion, tandis que l'invité espagnol, Directeur adjoint de la section porcine de Grupo AN, s'est vu proposer le mot de la fin, décapant : « petite France, ne soit pas naïve »...

@ Retrouvez le diaporama complet du Céréopa sur l'extranet Fncl-Atla, rubrique : Thématique > Partenaires > Organisations professionnelles

Vivre du lait, c'est possible

Réitérant une expérience réussie il y a quelques années; les éleveurs de Charentes-Poitou se sont retrouvés aux Assises régionales du Lait le 12 octobre 2007 à La Crèche (79). Objectif de la journée : démontrer que « vivre du lait, c'est possible ! ».

Pour planter le décor, les responsables de la journée avaient prévu une intervention du CER Poitou-Charentes décrivant les enjeux des marchés, la structuration des entreprises et des exploitations puis les principaux facteurs de réussite pour que les acteurs des filières laitières vache et chèvre relèvent le défi des mutations du secteur.

Pédagogique mais engagé, le discours a fait réagir, notamment après avoir qualifié les éleveurs de « sous-traitants » et inviter les transformateurs à les faire entrer dans une logique gagnant-gagnant. Dans le bassin historique de la coopération, administrateurs et dirigeants de coopératives n'ont pas manqué de rappeler l'importance de l'implication des producteurs dans les stratégies de leurs outils coopératifs.

Les responsables du syndicat des laiteries de Charentes-Poitou et du Brilac ont ensuite démontré avec conviction l'intérêt des démarches de qualité qui renforcent l'ancrage de la production au

Régime des quotas

Plus approchent les échéances fixées par la Commission européenne sur le bilan de santé de la PAC et la sortie des quotas, plus Bruxelles livre des informations sur le contenu de ses propositions.

Devant la Fédération allemande des exportateurs de lait (MIV), le chef de cabinet adjoint de Mariann Fischer Boel, Monsieur Borchardt, a indiqué qu'un large consensus existe en faveur d'une augmentation des quotas laitiers entre 0,5% et 2%. La Commission travaille sur deux options :

- Une augmentation de 2% à compter de 2008, avec clause de révision deux ans après,
- Une augmentation progressive de 0,5% des quotas sur 4 ou 5 campagnes.

Pour étayer ses propositions, elle est en train de finaliser le rapport qui lui avait été demandé par le Conseil des Ministres lors de la réforme de 2003. Ce rapport présente les perspectives de marché jusqu'en 2014 : prometteuses pour les fromages dont la consommation augmentera dans l'Union, et pour le lait de consommation dont les ventes progresseront, mais en baisse pour le beurre et le lait écrémé faisant de l'Europe un importateur net pour ces produits. Dans ce même rapport, la Commission prévoit également une augmentation moyenne des prix de 40% dans le secteur laitier.

Les familles de l'interprofession française travaillent activement à préparer les suites à donner à la communication de la Commission prévue fin novembre et début janvier et à ces évolutions de la politique laitière européenne. La Fncl est très attachée au principe de la régulation et à la nécessité de garder des outils, professionnels puisqu'il n'y en aura plus d'essence publique, pour faire face à la volatilité des marchés. Des propositions précises sur la mise en place de la contractualisation sont en cours d'élaboration.

Signature de deux accords interprofessionnels

Les présidents des 3 familles de l'interprofession viennent de signer deux accords interprofessionnels nationaux relatifs à

- l'application de la réglementation pour les germes et les cellules somatiques lors de la collecte du lait à l'exploitation agricole,
- la présence d'inhibiteurs dans le lait et aux modalités de prise en charge des coûts.

Vous trouverez ces textes en ligne sur *l'extranet Fncl-Atla*, rubrique *Thématique > Questions amont > Accords interprofessionnels Cniel Criel*.

Un nouveau président pour l'Institut de l'élevage

Le conseil d'Administration de l'Institut de l'élevage a renouvelé son Bureau le 16 octobre 2007 et élu son nouveau Président.

Martial Marguet succède à Bernard Airieau qui occupait cette fonction depuis 1998. Il est exploitant en zone de montagne, pour la production de Comté AOC, et administrateur de coopérative. Il est également vice-président de la Fnpl et président du Cofit.

Il entend renforcer l'expertise de l'Institut en matière d'évolution des systèmes de production, compétitivité des élevages, conditions d'exercice du métier d'éleveur, et sur les dossiers de société (environnement, territoires, bien-être animal, sécurité sanitaire).

Le nouveau bureau :

- Président : Martial Marguet (Fnpl)
- Vice-présidents : Henri Brichart (Président Fnpl), Pierre Chevalier (Président Fnb), Bernard Martin (Président Fno), Jacky Salingardes (Président Fnc)
- Secrétaire général : Daniel Grémillet (Président Cpde-Apca)
- Trésorier : Jean-Marie Guichon (Coop de France)

territoire grâce à des produits qui marquent l'esprit et l'imaginaire des consommateurs. Leurs marchés sont prisés car en créant de la valeur ajoutée, ils contribuent à l'amélioration de la valorisation du travail des éleveurs. Dès lors, tenant compte également des attentes environnementales et de l'intérêt d'une production de proximité, les acteurs de ces démarches poursuivent leurs efforts et réfléchissent aux évolutions et innovations qu'ils peuvent y apporter.

Néanmoins, sujet essentiel de ces Assises, l'inquiétude est forte en constatant la baisse de motivation des éleveurs. Les responsables recherchent donc activement la façon de

revaloriser leur métier pour intéresser les jeunes comme pour conforter les exploitations existantes.

Le maître mot « qualité de vie » est revenu régulièrement au travers des témoignages de producteurs et au cours du débat, tout éleveur aspirant à vivre de son métier dans des exploitations efficaces, compétitives, avec des perspectives d'avenir et des conditions de travail agréables. Parmi les pistes évoquées en conclusion de cette journée, est réapparue la nécessité de renforcer les actions de communication sur le métier d'éleveur, et de faire parler plus souvent et en mieux des filières vache et chèvre dans le monde de l'enseignement agricole

Assemblée générale du Cnaol à Aurillac

L'Assemblée générale du Cnaol s'est tenue le 19 octobre à Aurillac. Plusieurs interventions ont été faites : sur la nouvelle organisation des AOC/AOP et la mise en place des contrôles de ces appellations ; sur la future campagne sur les AOP qui visera à sensibiliser les consommateurs au futur logo européen des AOP ; et sur les futurs travaux du Cnaol (utilisation et étiquetage des AOP en tant qu'ingrédients, différenciation des logos européens des différents signes AOP/IGP/STG, défense et protection des AOP dans les accords de l'OMC,...).

L'Assemblée s'est penché ensuite sur le thème retenu pour la table ronde : « **quelle régulation pour les AOC/AOP dans un marché laitier dérégulé ?** ».

Devant l'annonce de la fin des quotas, les filières craignent l'augmentation de production de lait dans les zones des appellations sans pouvoir gérer les volumes de ces produits spécifiques à haute valeur ajoutée. La clé du système étant que pour conserver les niches, il faut pouvoir gérer les volumes, ce qui est pour le moment contraire aux règles de la concurrence.

Pierre Merel, chercheur, a présenté l'étude qu'il a menée sur la filière Comté. Celle-ci montre que la gestion actuelle des volumes de cette appellation permet une répartition équilibrée de la valeur ajoutée au sein d'une filière

AOP sans effet de distorsion sur le prix du consommateur.

Fort de cette démonstration et en rappelant les caractéristiques spécifiques des produits sous appellation, le Cnaol en collaboration avec l'Afidop (fromages italiens AOP) ont remis au Ministre de l'Agriculture, Michel Barnier, venu clôturer la journée, une motion demandant l'adaptation des règles de la concurrence à la spécificité des AOC/AOP. Cette demande porte plus particulièrement sur la possibilité de mettre en place des mécanismes de gestion collective des volumes pour le secteur des AOC/AOP.

Abréviations

AOC : Appellation d'origine contrôlée (français)

AOP : appellation d'origine protégée (européen)

IGP : indication géographique protégée

STG : spécialité traditionnelle garantie

Cnaol : Conseil National des Appellations d'origines Laitières

La motion est disponible sur *l'extranet Fncl-Atla*, rubrique : *Thématique > Questions Amont > AOC > Travaux Cnaol*